

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	1/13



REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT DE L'IEM LA SOURIS VERTE

Ce document permet de dire les règles que nous devons respecter ensemble sur l'IEM :

- En respectant les droits et les obligations de l'enfant/jeune accueilli
- En respectant la loi du 2 janvier 2002
- Les professionnels demanderont toujours à l'enfant, ce qu'il veut soit avec un outil de communication, soit avec des gestes, ainsi qu'aux parents (responsables légaux).

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	2/13

CHAPITRE 1 – INFORMATIONS

LA LOI ET LES REGLES

L’IEM a pour objet de répondre aux besoins des personnes (article L116.1 du Code de l’Action Sociale et des Familles).

La loi du 2 janvier 2002 dit :

Il faut respecter :

- L’Autonomie : faire seul
- La Protection : être en sécurité
- La Relation : rencontrer d’autres personnes, des familles et des enfants
- Le Respect : tenir compte de l’autre
- La Participation pour changer les choses : donner son avis et des idées

Ça veut dire que nous devons :

- Vous parler
- Vous appeler
- Vous respecter
- Respecter votre enfant
- Respecter vos choix et vos décisions

Vous pouvez être aider et parler à un parent du Conseil de la Vie Sociale (CVS).



APF France Handicap

APF France handicap veut que tous les établissements respectent la Charte des droits et des libertés de la personne accueillie et le Projet associatif.

Ça veut dire : Egalité, dignité pour tout le monde.

LE FONCTIONNEMENT

Le Règlement de fonctionnement est écrit par le directeur de la structure avec l’avis de tous.

Il est donné aux parents à l’arrivée de leur enfant sur l’IEM. Il est donné aussi à toutes les personnes qui viennent travailler sur l’établissement.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT	Version 1 FALC	24/08/2023	3/13

CHAPITRE 2 – L'ACCOMPAGNEMENT DE VOTRE ENFANT

L'ADMISSION

Pour pouvoir être accueilli, votre enfant doit avoir une notification MDPH.



Vous donnez une photocopie de ce document.

Premier rendez-vous :

Vous allez expliquer ce que vous voulez à l'Adjoint(e) de Direction.
Il va vous expliquer le travail de l'IEM

Deuxième rendez-vous :

Vous allez parler de la santé de votre enfant et de ce qu'il a besoin au médecin.

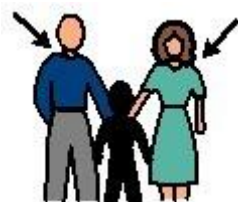
Troisième rendez-vous :

Vous allez rencontrer la Directrice en présence de l'Adjoint de Direction pour signer le contrat de séjour.

Ils vont vous expliquer et vous donner :

- Le contrat de séjour. Si vous êtes d'accord il faudra le signer.
- Le règlement de fonctionnement.
- Le livret d'accueil.
- La Charte des droits et des libertés de la personne accueillie.
- Le recueil de consentement pour les données informatiques.
- Le projet initial d'accueil issus de vos attentes et des besoins exprimés

Tous les ans vous aurez un nouveau contrat de séjour à signer avec le projet de votre enfant. C'est obligatoire.



 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	4/13

L'ACCUEIL

Première semaine à l'IEM pour votre enfant :

Le premier jour vous rencontrez et parlez avec les professionnels qui travailleront auprès de votre enfant.

Première quinzaine à l'IEM pour votre enfant :

Les deux premières semaines permettent de faire connaissance avec votre enfant et de définir ses besoins.

Un bilan est envoyé aux parents.

Une réunion avec les parents est programmée pour écrire ensemble le Projet Personnalisé d'Accompagnement (PPA).

Tous les ans :

Les parents et l'IEM respectent le contrat de séjour.

Les parents sont associés au projet de leur enfant et à la vie de l'IEM.

La communication régulière est faite avec le cahier de l'enfant, les courriers et les échanges directs

Les parents peuvent demander à voir un membre de l'équipe ou la direction

Un réunion de rentrée est faite en fin d'été

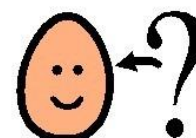
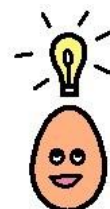
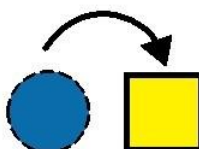
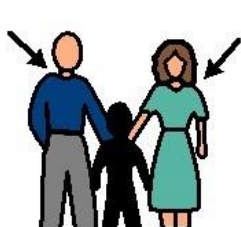
Les parents et familles sont invités à des fêtes

LE CVS

Un Conseil de la Vie Sociale existe à l'IEM

Président et Vice-Président sont des parents de l'IEM et écoutent les parents autres parents

Le CVS donne son avis et des idées pour améliorer la vie et la participation de la famille.



 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	5/13

LE PROJET DE VOTRE ENFANT (PPA)

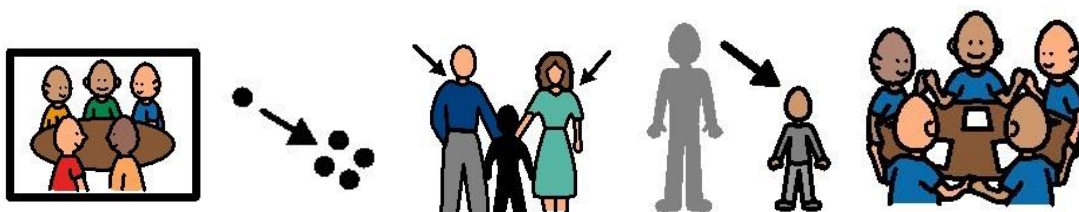
Nous vous donnons des bilans de votre enfant.

En réunion, l'Adjoint, le référent et les professionnels parlent du projet de votre enfant avec vous et vous décidez avec nous. Votre enfant vient sur un petit temps en réunion.

Nous faisons avec vous un projet pour votre enfant une fois par an. C'est la Loi.

Nous écrivons un projet personnel d'accompagnement (PPA).

Il parle des objectifs pour faire progresser votre enfant et lui apprendre des choses nouvelles.



Vous choisissez et votre enfant aussi.

Si vous êtes d'accord, vous signez l'avenant au contrat de séjour et nous aussi. Vous respectez le projet et nous aussi.

LES PARTENAIRES

L'établissement passe des accords avec d'autres personnes et associations pour pouvoir aider les parents dans la vie de leur enfant (soins, taxis...)

Un maître ou une maîtresse d'école est présent (e) pour faire la classe. Il peut aussi aller dans une autre école.



Chaque fois, les parents disent s'ils sont d'accord ou pas.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT			
		Version 1 FALC	24/08/2023	6/13

L'INFORMATION ET L'ACCES AU DOSSIER

Votre enfant aura un dossier informatique si vous êtes d'accord avec toutes les informations pour bien s'occuper de lui.

Nous vous dirons toutes les démarches que nous faisons pour votre enfant.

Vous pouvez demander à voir le dossier de votre enfant et demander des changements dans ce qui est écrit.

LE SECRET

Si vous êtes d'accord, nous pouvons parler avec les autres professionnels qui s'occupent de votre enfant.

Il faudra signer un document pour dire que vous êtes d'accord.

Cela va servir pour construire le projet de votre enfant et mieux l'accompagner.

Parler ensemble c'est important pour le projet de l'enfant pour proposer des choses à travailler avec lui.

Vous pouvez être d'accord ou pas.

LE RESPECT

Vous et nous, nous nous respectons et nous respectons votre enfant.

Nous respectons les croyances et les habitudes de tout le monde.

Si vous avez un problème vous pouvez le dire à la direction ou un professionnel.

Vous ne pouvez pas appeler les professionnels lorsque l'IEM est fermé mais il y a toujours le directeur ou un adjoint.

Les professionnels ne peuvent pas parler de votre enfant en dehors de l'IEM. Les professionnels ne peuvent pas recevoir d'argent de votre part. C'est interdit. C'est la loi.

LES SOINS

Les soins qui sont faits dans l'IEM sont gratuits.

Les soins en dehors de l'IEM sont payés par la sécurité sociale. Les médecins font les prescriptions pour votre enfant en fonction de ce dont il a besoin et de l'avis du médecin.

Aucune décision médicale n'est prise sans votre avis.

LE DROIT DE REFUSER UN SOIN

La loi dit que ce sont les parents qui décident pour la santé de leur enfant après avoir écouté ce que pense les médecins.

Si vous refusez quelque chose c'est respecté sauf si le médecin trouve que c'est dangereux pour votre enfant.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT			
		Version 1 FALC	24/08/2023	7/13

LA PREVENTION DES RISQUES DE MALTRAITANCE

La maltraitance c'est quand on fait du mal à quelqu'un.

La loi interdit de faire du mal et c'est puni par la loi.

Il faut le dire, il ne faut pas se taire.

Nous n'avons pas le droit d'obliger quelqu'un.

Nous devons parler correctement.



Il existe des lois pour protéger les enfants.

Nous pouvons vous donner les informations.

Vous pouvez aussi appeler le numéro national d'appel (39 77) et le numéro « Allo Enfance en danger » (119).



LES ABSENCES

Votre enfant doit venir sauf lorsque nous sommes fermés ou s'il est malade ou s'il doit voir un médecin.

Nous vous donnons un calendrier ou tout est écrit.

Si vous voulez des vacances supplémentaires, il faut le demander à la direction 1 mois avant.

La direction rend des comptes à l'ARS et à la MDPH.

Si votre enfant ne vient pas un jour, il faut le dire aux professionnelles du groupe.

L'ABSENCE TEMPORAIRE ET COMMENT REVENIR

Votre enfant peut ne pas venir s'il y a des événements très importants qui se passent pour la famille. Il faut le dire à la direction et l'enfant peut revenir quand les difficultés sont terminées.

La direction peut aussi dire que nous ne pouvons pas accueillir votre enfant quand il y a des choses importantes qui se passent. On l'écrit sur un papier pour montrer que tout le monde est d'accord.

L'AGREMENT DE L'IEM

L'ARS autorise les enfants en situation de polyhandicap à venir sur l'IEM de 0 à 12 ans.

Après 12 ans, votre enfant ira dans un autre établissement. Il faut s'occuper des papiers quand votre enfant a entre 8 et 10 ans, pour que nous puissions trouver un établissement dans lequel il soit bien.

Vous pourrez visiter ces établissements, nous pouvons venir avec vous.

 APF France handicap IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT			
		Version 1 FALC	24/08/2023	8/13

COMMENT ARRETER DE VENIR AVANT 12 ANS

Vous pouvez dire que vous ne voulez plus que votre enfant vienne à l'IEM.

Il faudra l'écrire à la direction .

La direction le dira à l'ARS et à la MDPH.

Le direction peut aussi demander à ne plus accueillir votre enfant. Dans ce cas, il doit l'écrire à la MDPH et c'est elle qui décidera et en attendant votre enfant viendra toujours à l'IEM.

Nous vous aiderons pour que votre enfant soit suivi après son départ par d'autres professionnels.

SI VOUS N'ETES PAS D'ACCORD

Vous pouvez toujours demander à voir la direction et vous faire accompagner pour la rencontrer par la personne que vous choisissez.

Vous pouvez aussi demander à une personne qualifiée de vous accompagner. La liste est faite par le Préfet et le Conseil Départemental.



QUI PAIE ?

L'IEM reçoit de l'argent de l'ARS pour pouvoir accueillir tous les enfants et jeunes.

A l'arrivée de votre enfant, il faudra donner tous les renseignements : CPAM, numéro de sécurité sociale, mutuelle....

Cela permet d'accueillir tous les enfants dans de bonnes conditions.

LES ASSURANCES

Tous les professionnels et bénévoles sont assurés lorsqu'ils viennent travailler à l'IEM .

Votre enfant et vous, vous devez être assurés s'il y avait un accident avec quelqu'un ou si quelque chose était cassé sur l'IEM.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	9/13

CHAPITRE 3 – ORGANISATION ET REGLES DE FONCTIONNEMENT

L'IEM offre les soins, les activités éducatives, la rééducation et les activités pédagogiques pour des enfants et des jeunes en situation de polyhandicap.



Nous essayons d'amener le plus possible l'enfant sur la ville en fonction de ce qu'il peut faire. Les parents et les enfants ont des droits et des obligations comme tous les citoyens.

L'IEM permet la liberté individuelle des parents et des enfants. L'IEM rappelle qu'il y a des règles pour bien vivre ensemble.

LA QUALITE

L'IEM doit évaluer le travail fait par les professionnels. Cette évaluation est obligatoire, elle est faite avec la référente qualité de l'IEM et par des personnes extérieures.

Il y a des choses que tout le monde doit respecter qui sont écrites sur des documents.

LA JOURNEE A L'IEM

Horaires :

Les enfants sont accueillis de 9 h à 16 h 30 du lundi au vendredi, à l'exception du jeudi où l'accueil se termine à 13h30.



L'accueil de l'enfant respecte son rythme.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT			
		Version 1 FALC	24/08/2023	10/13

Chaque jour, il y a :

- Le « bonjour ».
- Les professionnelles font attention au confort, à ce qu'il soit avec ses copains et qu'il puisse avoir ses soins (hygiène, alimentation, repos, suivi de santé).
- Votre enfant peut avoir ses séances de soins seul ou avec d'autres enfants.
- Un moment pour les bilans et les consultations.

La santé de votre enfant :

Les parents doivent dire à l'IEM si l'enfant est malade.

S'il est contagieux, il doit rester à la maison.

S'il est malade à l'IEM les parents sont prévenus

Conditions de la vie en collectivité :

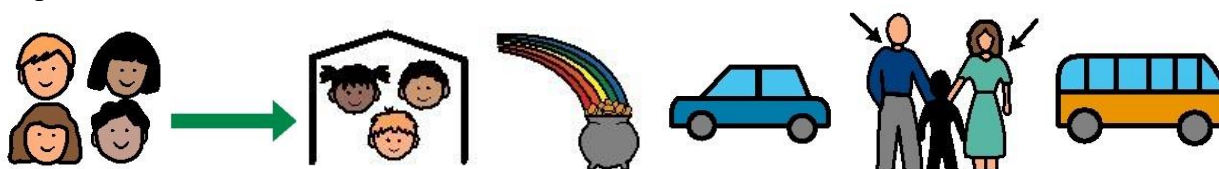
Nous faisons tous très attention pour que personne ne gêne les enfants durant la journée.

Les parents acceptent de respecter :

- Ce qui est écrit dans le contrat de séjour.
- Le Projet Individualisé d'Accompagnement.
- L'organisation de la vie ensemble.

Les transports :

Le transport entre la maison et l'IEM est fait par les parents ou par la Société de transport. Des taxis font des tournées le matin et le soir.



Par sécurité, on ne peut pas mettre de matériel dans le taxi (verticalisateur, dynamico...).

Quand les parents changent de maison, il faut le dire pour modifier la tournée du taxi.

La restauration :

Les repas du midi sur l'IEM sont adaptés à chaque enfant.

Le linge :

Les parents doivent des vêtements de rechange et mettre le nom de l'enfant dessus.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	11/13

LES LOCAUX

L'IEM est adapté.

La direction s'assure que la sécurité soit garantie.

Le ménage est fait par une entreprise. Il est fait tous les jours du lundi au vendredi quand les enfants sont partis.

La loi dit que :

- On ne peut pas fumer dans l'établissement.
- On ne peut pas y boire de l'alcool.
- Des fois, on peut aussi être obligé de porter le masque.

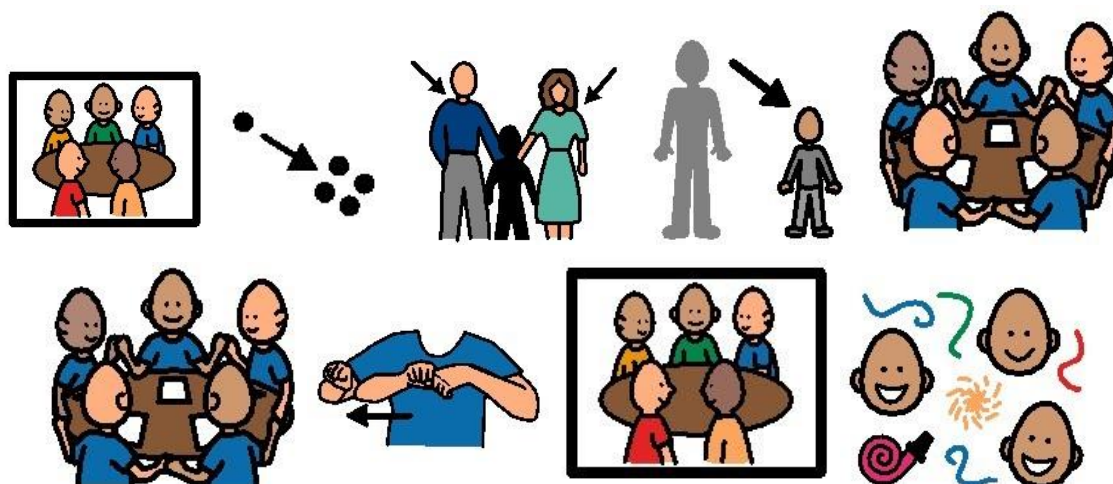
L'accès aux locaux est fait dans le respect des enfants.

La circulation respecte la sécurité.

LES ACTIVITES

L'IEM a des locaux qui permettent des soins au quotidien, des activités, et des prises en charge spécialisées.

Vous pouvez venir avec votre enfant, pour la réunion de PPA et pour d'autres réunions, pour voir une personne de l'équipe, l'adjoint de direction, les appareilleurs et pour des fêtes.



Sur l'établissement, viennent aussi :

- Des professionnels de santé.
- Des étudiants en stage de formation.
- Des bénévoles et des intervenants extérieurs.
- Les chauffeurs de taxi, au moment de l'arrivée et du départ des enfants.

 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT		
	Version 1 FALC	24/08/2023	12/13

A L'EXTERIEUR

Transport lors des sorties :

Les enfants sont sous la responsabilité du Directeur.

Les voitures utilisées sont entretenues et sont en parfait état de fonctionnement.

L'IEM respecte la loi qui parle de l'organisation des « sorties » : organisation des transports, nombre de professionnel présent, organisation des activités, information aux familles, médicaments, assurances.

Transport entre la maison et l'IEM :

Un document explique les règles du transport de la famille. Votre enfant est installé pour sa sécurité avec le matériel adapté nécessaire.

Le confort et la sécurité de l'enfant, on en parle à chaque fois que c'est nécessaire, et des solutions sont trouvées avec l'ergothérapeute, le chauffeur et la famille.

Lors des retours à la maison, l'enfant est confié à ses parents (ou son représentant légal) ou à une personne autorisée par les parents. Il faut nous le dire.

L'ECOLE

L'école fait partie de ce qui peut être proposé aux enfants.

Elle peut se faire sur l'IEM et/ou sur une école. C'est écrit dans le projet de l'enfant.

L'éducateur de l'enfant et le maître ou la maîtresse sont référents pour l'école.

LES URGENCES

Des documents sont écrits (protocoles) sont faits par le service médical.



Les professionnels le savent. Les documents parlent de ce qui doit être fait en cas d'urgence pour chaque enfant.

Les parents sont informés.

En cas de besoin, on appelle le SAMU (15).

La direction est toujours tenue informée.



 IEM « La Souris Verte » Bergerac (24)	REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT			
		Version 1 FALC	24/08/2023	13/13

LA SECURITE

Les médicaments:

Ils sont donnés par la famille le matin et le soir.

- Les médicaments à donner uniquement sur ordonnance d'un médecin.

Votre enfant a un dossier médical avec :

- Les médicaments et les documents à respecter en cas de crise épileptique, fièvre et/ou douleur.
- Les ordonnances.

Gastrostomie :

Seul une infirmière assure la prise des médicaments par sonde.

- L'hydratation est faite par les professionnels
- L'alimentation est préparée à l'infirmierie et donnée par les professionnels.

LA PROPRETE :

- Il faut se laver les mains et nettoyer les meubles et les sols.
- Il faut laver les mains des enfants pour ne pas être malade.
- Dans le cas de situation particulière, gale, poux, bactéries résistantes, l'IEM se met en relation directe avec le CCLIN (Centre de Coordination et de Lutte contre Les Infections Nosocomiales) de l'hôpital.
- La blouse et le masque sont portés par la kinésithérapie respiratoire et le professionnel.

INCENDIE :

- 2 exercices d'évacuation incendie sont faits chaque année.
- Des professionnels sont formés aux gestes d'urgence SST (Sauveteur Secouriste du Travail). Tous les ans.
- Utilisation des extincteurs : des exercices sont faits chaque année.

SECURITE :

- Les enfants accueillis dans l'établissement et les professionnels ne doivent pas avoir de bijoux ou de vêtements de valeur.
- Dans les vestiaires, le professionnel a un casier avec cadenas. Il y dépose ses effets personnels pendant son temps de travail.

ALARME :

- Il y a un code pour entrer dans l'IEM.
- Le dernier professionnel qui part met l'alarme.

Marilyne LAPEYRE

Directrice du Pôle Enfance Adultes 24